



## INFORMATIONS SUR LA DISPOSITION DE LA PRÉVOYANCE POUR SALARIÉS. (Französisch)

La caisse de prévoyance des salariés rassemble votre capital constitué (contrairement à l'ancien système) même après la fin d'un contrat de travail, indépendamment du type de résiliation. Toutefois, vous ne pouvez décider de l'utilisation du capital de votre caisse de prévoyance salariés que lorsque certaines conditions sont remplies : un paiement des cotisations pendant au moins 36 mois, ainsi qu'un type de résiliation adapté.



**Important !** Nous vous informons automatiquement de vos nouvelles possibilités lorsque vous êtes en droit de disposer de votre capital !

### AI-JE LE DROIT DE DISPOSER DE MON CAPITAL ?

Type de résiliation	Durée de paiement des cotisations*	
	0-35 mois de cotisation	à partir de 36 mois de cotisation
Démision	–	–
Licenciement pour faute	–	–
Départ anticipé non légitime	–	–
Résiliation par l'employeur	–	✓
Résiliation de la relation de travail d'un commun accord	–	✓
Licenciement sans faute de l'employé	–	✓
Démision pendant un emploi à temps partiel pour congé de maternité/paternité	–	✓
Départ anticipé légitime	–	✓
5 ans sans activité soumise à cotisation	✓	✓
Départ à la retraite	✓	✓
Décès (100% à l'époux, au partenaire enregistré ou à des enfants ayant droit aux allocations familiales)	✓	✓

✓ Droit de disposer

– En cas d'absence de droit, votre capital constitué ne disparaît pas mais continue d'être placé pour vous.

\* **Attention :** Les cotisations versées à la caisse de prévoyance des travailleurs indépendants ne compte pas dans la durée de paiement des cotisations de la caisse de prévoyance des salariés, et vice-versa ! Mais les mois de cotisation dans différentes caisses de prévoyance sont comptés ensemble.





## QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS DE DISPOSER ?

### Possibilités exonérées d'impôts :

- Recommandation: Continuation du placement de votre capital constitué auprès de Valida Plus AG
- Virement de votre prévoyance pour salariés à une caisse de retraite ou l'assurance collective d'une entreprise dont vous bénéficiez déjà
- Virement de votre prévoyance pour salariés à une assurance complémentaire de retraite afin de toucher des prestations de retraite tout au long de votre vie
- Transfert vers une nouvelle caisse de prévoyance professionnelle lors d'un changement d'emploi, ou bien vers la caisse de prévoyance des travailleurs

### Possibilités imposables :

Versement du montant du capital. Toutefois, vous perdez alors 6% de votre capital constitué en raison de la soustraction de l'impôt légal sur le revenu.

## J'AI OBTENU LES DOCUMENTS D'INFORMATION SUR MON COMPTE DE LA PART DE VALIDA PLUS AG. PUIS-JE MAINTENANT DEMANDER LE VERSEMENT DE MON CAPITAL CONSTITUÉ ?

Non, les documents d'information de compte servent uniquement à vous informer du montant de votre capital constitué. Dès que vous avez le droit de disposer de votre capital, nous vous enverrons automatiquement une communication écrite contenant toutes les informations et documents requis.

Nous vous offrons également la possibilité de vérifier le montant de votre capital constitué en ligne sur [www.vk-service.at/valida](http://www.vk-service.at/valida). Enregistrez-vous simplement sur la page de connexion client sur le site de Valida. Vous trouverez toutes les informations à ce sujet ainsi que le code d'accès dans les documents d'information sur votre compte reçus par poste. Si vous ne les avez pas sous la main, vous pouvez demander ce code au numéro +43 1 546 22-569.

## COMMENT UTILISER SA PRÉVOYANCE POUR SALARIÉS DE MANIÈRE EFFICACE ?

Pour profiter pleinement de vos avantages fiscaux, poursuivez le placement de votre capital constitué dans votre caisse de prévoyance professionnelle jusqu'à la retraite (libre d'impôt sur les plus-values), afin qu'il vous soit viré à la fin sous forme de retraite complémentaire exonérée d'impôts tout au long de votre vie. Cela vous permet d'économiser 6% d'impôts sur le revenu que vous devriez payer en cas de versement du capital.

## COMBIEN DE TEMPS DURE LE PAIEMENT DE MON CAPITAL ?

Selon la législation en vigueur, votre capital constitué vous est viré au début du deuxième mois après réception de votre demande de disposition par Valida Plus AG.

## JE POSSÈDE DES COMPTES CHEZ PLUSIEURS CAISSES DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE. PUIS-JE LES FUSIONNER ?

Oui. Même si vous n'avez pas encore le droit de disposer de votre capital, vous pouvez le transférer à Valida Plus AG depuis d'autres caisses de prévoyance professionnelle après trois ans sans avoir versé de cotisations. Pour ce faire, utilisez notre [Formulaire de fusion de comptes](#) ou bien envoyez-nous une déclaration de disposition informelle avec le texte suivant (recommandé) :

« Je (**nom**, numéro de sécurité sociale de 10 chiffres, adresse) souhaite disposer de mon capital constitué chez vous, lequel est déjà exonéré des cotisations depuis trois ans, de la manière suivante : transfert à Valida Plus AG, la caisse de prévoyance professionnelle de mon employeur actuel (code de la caisse 71300) ».

Vous trouverez les coordonnées de votre ancienne caisse de prévoyance dans sur vos anciens documents d'information sur votre compte.